

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHONE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@terrevalserhone.fr

Délibération n°24-DC093

Conseil Communautaire du 26 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 septembre, le Conseil communautaire, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, salle des fêtes de la commune de Villes, sous l'autorité de Monsieur Patrick PERREARD, Président.

Présents :

BILLIAT : Jean-Marc BEAUQUIS

CHAMPFROMIER : Jacques VIALON

CHANAY : Elisabeth JEAMBENOIT

CONFORT :

GIRON : Florian MOINE

INJOUX-GENISSIAT : Denis MOSSAZ - Joël PRUDHOMME - Sophie SELLIER

MONTANGES : Christophe MARQUET

PLAGNE : Philippe DINOCHÉAU

SAINT-GERMAIN-DE-JOUX : Gilles THOMASSET - Pierre CHARPY

SURJOUX - LHOPITAL : Frédéric MALFAIT

VALSERHÔNE : Patrick PERREARD - Régis PETIT - Isabelle DE OLIVEIRA - Jean-Pierre FILLION - Serge RONZON – Mourad BELLAMMOU - Benjamin VIBERT - Sandra LAURENT-SEGUI - Catherine BRUN - Sacha KOSANOVIC - Sebahat BULUT - Anthony GENNARO

VILLES : Guy SUSINI

Absents : Antoine MUNOZ - Daniel BRIQUE - Raphaël CASTIGLIA – Odette DUPIN - Marie-Françoise GONNET - Christophe MAYET - Marielle BERGERET

Pouvoirs : Gilles FAVRE à Jacques VIALON - Lucie JOUHAUD à Elisabeth JEAMBENOIT – Patricia VERDET à Sophie SELLIER - Annick DUCROZET à Patrick PERREARD - Christiane RIGUTTO à Anthony GENNARO

Votants : 30

Présents : 25

Date de la convocation : 20 septembre 2024

Secrétaire de séance : Catherine BRUN

Nature de l'acte : 7. Finances locales – 7.1 Décisions budgétaires

Objet : Décision Modificative n°02 - Budget annexe EAU

Madame Catherine BRUN, Vice-Présidente déléguée, rappelle que le Budget Primitif EAU a été voté en séance du conseil communautaire du 04 avril 2024 et que la décision modificative n°1 du budget Eau a été votée en séance de conseil communautaire du 13 juin 2024.

Elle ajoute qu'il convient d'ajuster le Budget Primitif EAU 2024 en adoptant une Décision Modificative n°2 pour procéder à diverses régularisations notamment :

- les comptes de Tiers concernant des branchements 2020 à 2023,
- la reconstitution de la régie d'avances et de recettes pour les années 2020 à 2023
- l'augmentation des coûts en énergie
- la prise en compte des révisions pour les contrats de sous-traitance.

Intitulé	Diminut° sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opérat°	Montant	Compte	Opérat°	Montant
VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT				023		91 367,00
FOURNITURES NON STOCKABLES (EAU, ÉNERGIE)				6061		25 000,00
PRODUITS DE TRAITEMENT				6062		5 000,00
FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT ÉQUIP				6063		15 000,00
SOUS-TRAITANCE GÉNÉRALE				611		30 000,00
BATIMENTS PUBLICS	61521		20 000,00			
AUTRES CHARGES DIVERSES DE GESTION COURA				6588		35 000,00
TITRES ANNULÉS (SUR EXERCICES ANTÉRIEURS)	673		8 000,00			
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES				678		8 000,00
Fonctionnement dépenses			28 000,00			209 367,00
		Solde DF	181 367,00			
AUTRES -REMBOURSEMENT ASSURANCES				778		130 129,00
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS				778		51 238,00
Fonctionnement recettes						181 367,00
		Solde RF	181 367,00			
FRAIS D'ÉTUDES	2031		42 430,66			
REGUL CPTE TIERS - CNE ST GERMAIN DE JOUX				21731		2 364,20
BRANCHEMENT - COP SYLVAIN				45820004		1 904,08
BRANCHEMENT - DINTURK CEBRAIL				45820011		11 460,95
BRANCHEMENT - ZWYER MONIQUE				45820014		0,01
BRANCHEMENT - ZAITER MOHAMED				45820017		0,01
BRANCHEMENT - MANILLIER LUDOVIC				45820027		514,31
BRANCHEMENT - STOECKLIN AMAURY				45820032		1 764,56
Investissement dépenses			42 430,66			18 008,12
		Solde DI	- 24 422,54			
VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION				021		91 367,00
AUTRES -ERREUR IMPUTATION FONCTIONNT	1318		130 129,00			
BRANCHEMENT - DINTURK CEBRAIL				21731		11 460,95
BRANCHEMENT - MANILLIER LUDOVIC				217531		514,31
REGUL CPTE TIERS - CNE ST GERMAIN DE JOUX				458199		2 364,20
Investissement recettes			130 129,00			105 706,46
		Solde RI	- 24 422,54			

Elle invite en conséquence les conseillers communautaires à bien vouloir se prononcer.

Le Conseil communautaire,

Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20240926-24-DC093-BF
Date de télétransmission : 04/10/2024
Date de réception préfecture : 04/10/2024

VU la délibération n°24-DC043 du Conseil communautaire en date du 04 avril 2024 approuvant le budget primitif 2024 du Budget Annexe Eau,

VU la délibération n°24-DC062 du Conseil communautaire en date du 13 juin 2024 approuvant la Décision Modificative n°01 au Budget annexe Eau,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

- **D'APPROUVER** la décision modificative n° 02 du budget annexe Eau 2024 telle présentée ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente déléguée à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valserhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le :

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le secrétaire,
Catherine BRUN

Le Président
Patrick PERREARD

